

Les ateliers de création théâtrale – Règlement

1. Les ateliers

1.1 Les ateliers

La Cité Théâtre propose chaque année des ateliers de création théâtrale ouverts à toutes et à tous dès l'âge de 16 ans sans conditions de niveau. Les ateliers sont encadrés par des metteurs en scène professionnels.

1.2 Périodicité

Les ateliers se déroulent une soirée par semaine d'octobre à mai hors vacances scolaires. Deux week-ends de répétitions sont prévus entre janvier et mai. A l'issue des travaux auront lieu les représentations des différents ateliers lors du festival « La Cité en Mai ».

2. Inscription et règlement

2.1 Pré-inscription

Une session de pré-inscription réservée aux adhérents de la saison en cours a lieu durant l'Assemblée Générale de l'association. Environ deux tiers des places sont disponibles par atelier. Les adhérents peuvent se préinscrire sur plusieurs ateliers en indiquant l'ordre de leurs choix. Une seule pré-inscription par adhérent sera validée en accord avec l'ordre des choix indiqués par ces derniers.

Un tirage au sort est effectué le lendemain de l'Assemblée Générale pour les ateliers dont les demandes de pré-inscriptions enregistrées sont supérieures au nombre de places disponibles.

Les formulaires de pré-inscription sont envoyés aux adhérents dont la pré-inscription a été retenue à l'issue du tirage au sort. La pré-inscription est validée par la réception du formulaire rempli, du règlement signé et du paiement de l'adhésion et des frais d'atelier avant le début de la session d'inscriptions ouverte au public qui débutera le dimanche 17 septembre à 18h.

Les adhérents n'ayant pas été retenus à l'issue du tirage au sort sont prévenus par mails et sont invités à s'inscrire lors de la session d'inscriptions ouverte au public.

2.2 Inscription

Les formulaires d'inscription seront disponibles à partir de 18h le dimanche 17 septembre 2023 sur le site internet de la Cité Théâtre : <https://www.lacitetheatre.org/les-pratiques-amateurs> . Les comédiens amateurs peuvent s'inscrire sur plusieurs ateliers en indiquant l'ordre de leurs choix. Une seule inscription par comédien amateur sera validée suivant l'ordre des choix indiqués par ces derniers.

L'inscription est validée dans la limite des places disponibles par la réception du formulaire d'inscription par mail, du règlement signé et du paiement de l'adhésion et des frais d'atelier.

Les inscriptions sont prises en compte par ordre de réception des formulaires d'inscription.

À l'issue de la session d'inscriptions, les comédiens amateurs peuvent s'ils le souhaitent s'inscrire à un second atelier si des places sont encore disponibles.

Aucun comédien amateur ne peut participer aux activités sans avoir préalablement acquitté sa cotisation et ses frais d'inscription, et pris connaissance de ce règlement et du règlement intérieur.

2.3 Période d'essai

Une période d'essai de trois séances est proposée. À l'issue de ces trois séances, les comédiens amateurs peuvent décider de ne pas poursuivre. De même, à l'issue de ces trois séances, le metteur en scène peut décider de remercier le(s) comédien(s) amateur(s) et ainsi mettre un terme à cette relation de travail.

2.4 Désistement

En cas de défection lors de cette période d'essai, les frais d'inscription sont remboursés. Cependant la cotisation reste acquise à l'association.

À partir de la troisième séance effectuée, en cas de défection, la cotisation et les frais d'inscription restent acquis à l'association. Si un paiement échelonné a été accordé, il doit être exécuté jusqu'à la dernière échéance. Les cas de forces majeurs peuvent cependant être étudiés par le conseil d'administration sur demande écrite au préalable.

2.5 Liste d'attente

Une liste d'attente est mise en place pour chaque atelier dès lors que le nombre maximum d'inscrits est atteint. Les demandes d'inscriptions en attente sont honorées en fonction des désistements.

2.6 Tarifs

Les inscriptions sont validées dès lors du règlement des frais d'ateliers et de l'adhésion suivant les tarifs suivants :

- Tarif plein : 260€ (frais d'ateliers) + 30€ (adhésion)
- Tarif réduit* : 200€ (frais d'ateliers) + 30€ (adhésion)

*Tarif réduit : étudiants, -18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux

2.7 Paiement

Le paiement s'effectue lors de l'inscription par carte bancaire, espèces, chèques ou en Atouts Normandie. Il est possible de payer son inscription en 6 fois maximum par chèque.

2.8 Conditions générales de l'inscription

Les comédiens amateurs doivent s'assurer de leurs disponibilités sur les week-ends de répétitions et les représentations lors de « La Cité en Mai »

Les comédiens amateurs doivent s'assurer qu'ils peuvent suivre les activités, sans danger d'ordre médical.

Aucun mineur ne peut participer aux activités sans autorisation parentale.

Les cours doivent être suivis avec assiduité.

Les comédiens amateurs s'engagent à suivre les consignes de leur intervenant.

2.9 Absence

Les comédiens amateurs doivent informer leur intervenant de toute absence. Au-delà de trois absences non justifiées et en cas d'absences trop fréquentes et répétées, le metteur peut décider en concertation avec le conseil d'administration du renvoi de la personne en question.